

ZPS FR2410016

Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine

Réunion du comité de pilotage du 22 janvier 2025

Compte-rendu synthétique des échanges



Ce compte-rendu ne prétend pas à l'exhaustivité. Il vise à reprendre les principales interventions, remarques et discussions des intervenants et des membres du Comité de pilotage, sur la base de prises de notes réalisées durant la réunion. Le support de présentation vient compléter ce compte-rendu.



Présent(e)s

Nom prénom	Structure
BAETA Renaud	Groupe Régional Cigogne Noire et CAUDALIS
BARANGER Benoit	Mairie de Bourgueil et CCTOVAL
BARRAUD Didier	LPO Centre-Val de Loire et mairie de Hommes
BAUDOUIN Nolwenn	CEN 37
BLANCHEMAIN Alain	Mairie de Restigné
BORDEAU Sylvie	Mairie de Noyant-Villages
BOUTHONNIER Venceslas	OFB 37
CAILLE Sarah	CCTOVAL
CLABAUT Colin	ONF 49
DAVEAU Jean Pierre	Mairie de Noyant-Villages
DELALEU Clément	LPO Centre-Val de Loire
DESPREZ Juliette	CC Baugeois Vallée
DUBARRY Philippe	Mairie de Benais
DURET Justine	PNR Loire Anjou Touraine
FAVIER Guillaume	Fédération de Chasse 37
FRADIN Clarisse	CETEF 37
GIRARD Temanuata	Région Centre Val de Loire
GODEFROY Gérard	ARCA Bourgueil
HANNEBICQ Elian	CCTOVAL
JEMIN Jean-Jacques	CRPF Bretagne – Pays de la Loire
LAMY Philippe	LPO Centre-Val de Loire
LAUER Marine	CRPF Centre-Val de Loire – Ile-de-France
LE COZ Audrey	CC Baugeois Vallée
LECLOUX Ivan	Mairie de La Pellerine
LE DORVEN Gérard	Mairie de Gizeux
LESPAGNOL Roger	Mairie de Noyant-Villages
MANDIN Marjorie	Région Centre Val de Loire
MARTINEAU Audrey	Chambre d'Agriculture 37
NION Pierre	Mairie de Benais
PAYS Stéphane	Fédération Départementale de Pêche 37
PELLÉ Gilles	Maire de Bourgueil
PENHOAT Annie	DDT 49
RIBREAU Dominique	Fédération Départementale de Pêche 37
RIQUET Olivier	PNR Loire Anjou Touraine
ROCHE Jean-Baptiste	Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents
ROSE François	Groupe Régional Cigogne Noire
SANSAULT Eric	CAUDALIS
SARDIN Maud	CCTOVAL
SERGENT Caroline	DDT 37
TAILLAT Mylène	Syndicat des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL)

Excusé(e)s

Nom prénom	Structure
AMIRAULT Jean-Louis	Mairie de Coteaux sur Loire
ARTUS Julie	Région Pays de la Loire
BAETA Jean-Frédéric	Groupe Régional Cigogne Noire
BERNARDIN Claire	Syndicat mixte pour le développement agricole de la vallée de l'Authion (SYDEVA)
BOISSEAU Olivier	Comité Départemental de Course d'Oriental 37
BOUVET-CHOLEAU Tifenn	ONF 49
CHALOPIN Philippe	CC Baugeois Vallée
CREVECOEUR Cecilia	DDT 49
DAVID Jean-Baptiste	SYDEVA
DORET Bernadette	Agence de l'Eau Loire Bretagne
DUPONT Xavier	Mairie de Rillé et CCTOVAL
GUTTON Martin	Agence de l'Eau Loire Bretagne
MAILLARD Laurent	DDT 49
MASSE Franck	CRPF Centre-Val de Loire – Ile-de-France
PIGNOLET Fabienne	Région Centre-Val de Loire
POT Christophe	Région Pays de la Loire
REYT Astrid	Région Centre-Val de Loire
SAGET Christian	Mairie de Continvoir
VIENNE Laurent	Agence de l'Eau Loire Bretagne

TOTAL	Excusé(e)s	Présent(e)s
	19	40

Mme. PONCET, maire de la Breille-les-Pins, M. BARANGER, Président du comité de pilotage, et Mme. GIRARD, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire introduisent la séance.

Dotation aménités rurales

Marjorie MANDIN de la Région Centre-Val de Loire présente la dotation de soutien dont bénéficient 25 communes concernées par le site Natura 2000.

En région, aucune initiative d'utilisation de cette dotation à des fins de protection ou de restauration de la biodiversité n'est connue. Les communes qui auraient fait cette démarche sont invitées à se rapprocher de la Région.

La liste des montants touchés par commune en 2024 est disponible ici : <https://www.amf.asso.fr/documents-dotation-soutien-aux-communes-pour-les-amenites-rurales-montants-individuels-pour-2024-instruction-letat-precisant-les-modalites-repartition-la-dotati/42307>

Les communes situées dans le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine ont également reçu une présentation indiquant le montant des aménités touchées et des conseils pour orienter ce budget vers des actions biodiversité.

Evolution du suivi de l'animation Natura 2000

La formation des deux animatrices à la méthode nationale CT88 - méthode nationale d'harmonisation du suivi des aires protégées - a permis de pointer quelques difficultés dans l'animation et la cohérence du DOCOB, avec notamment l'absence d'indicateurs de réalisation et de résultats, la présence d'objectifs parfois trop généraux ou encore le manque de répartition des rôles parmi les membres du COPIL.

Le DOCOB du site date de 2011 mais une révision n'est pour l'instant pas envisagée, certains DOCOB de la région étant plus datés. Toutefois, la Région précise qu'il est possible d'ajouter des fiches actions dans le DOCOB sans totalement le réviser.

Les animatrices vont adopter une approche par habitats/espèces, qui se reflète dans la présentation de ce COPIL, et pourront travailler à l'élaboration d'indicateurs de suivi.

Il est précisé que la Région CVL est autorité administrative du site par convention avec la Région Pays-de-la-Loire, mais que des échanges sont prévus entre les régions pour un suivi et des méthodes harmonisées.

Financement de l'animation 2025

L'enveloppe globale attribuée pour 2025 étant en légère baisse, la CCTOVAL prendra en charge l'achat de matériel (pièges photographiques) sans subvention externe.

1. Bilan de l'animation sur les milieux agricoles et bocagers

La campagne des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2024 a enregistré une baisse du nombre d'agriculteurs contractants par rapport à 2023. Cette baisse est normale, la majorité de l'enveloppe étant toujours consommée dès la première année de campagne PAC (2023).

La mesure "Protection des espèces" a rencontré un franc succès cette année, ce qui est une bonne nouvelle s'agissant de la mesure la plus prioritaire pour le territoire.

Suivis naturalistes en milieux agricoles et bocagers, présentés par Clément DELALEU de la LPO Centre-Val de Loire :

Les suivis de l'Œdicnème criard ont été plus efficaces qu'en 2023, du fait d'une augmentation du temps de prospection par la LPO notamment.

Le busard cendré niche sur les parcelles de blé et d'orge, mais aucun indice de reproduction n'a été trouvé sur la ZPS cette année, tout comme en 2023. Un à deux couples étaient estimés en 2010 sur la ZPS lors de la rédaction du DOCOB.

Un couple de Busard des roseaux a niché dans la roselière de Rillé ; un couple de busard Saint-Martin est régulièrement observé avec des indices de reproduction et de nourrissage de nichées. L'espèce est donc considérée comme nicheuse sur le territoire.

- *Nolwenn BAUDOUIN : Comment est financé ce suivi ?*

Les suivis sont financés via les crédits d'animation Natura 2000 (FEADER et Région).

Perspectives 2025

2025 constituera la dernière année de MAEC en 37 pour cette campagne PAC, et une priorisation importante sera effectuée du fait de financements insuffisants : les mesures « Protection des Espèces » seront prioritaires. Les suivis naturalistes seront poursuivis. Le PAEC ne sera finalement pas ouvert en 49 du fait d'un manque de financements.

- *François ROSE : Est-il pertinent de maintenir le suivi du Busard cendré au regard des faibles effectifs ? Ne faudrait-il pas réorienter vers d'autres espèces comme la Pie-grièche écorcheur ?*

Les animatrices proposent de poursuivre le suivi en 2025 pour deux principales raisons :

- Le classement « Vulnérable » de l'espèce en région implique une responsabilité forte dans sa protection, même si les effectifs ont toujours été faibles sur la ZPS.
- Les MAEC permettent d'agir pour protéger l'espèce en cas de présence, alors qu'elles ne permettent pas de favoriser la Pie-Grièche (les mesures d'entretien de haies sont closes sur le territoire du fait d'une indemnisation trop faible des agriculteurs).

Le suivi de la Pie-grièche pourra cependant être envisagé en 2026. L'espèce fait aussi l'objet de nombreuses observations opportunistes au cours des suivis de la LPO.

Renaud BAETA ajoute qu'il y a un réel enjeu sur la Pie grièche au sein des milieux bocagers, et que des crédits pourraient peut-être être levés via le PNA Pie-grièche.

- **Eric SANSAULT : L'efficacité des MAEC est-elle évaluée ?**

Pour l'instant non par manque de temps, mais la fin du PAEC étant pour 2025, il est prévu de travailler sur un protocole d'évaluation, à mettre en place à partir de 2026 (les contrats MAEC s'étalant sur 5 ans).

- **ES : Cette évaluation portera-t-elle uniquement sur les oiseaux ?**

Non, pour être en cohérence avec le diagnostic agroécologique réalisé en début d'engagement, il faudra sûrement un protocole incluant la botanique et d'autres cortèges d'espèces comme les rhopalocères.

- **Nolwenn BAUDOIN : Les formations MAEC sont-elles ouvertes à tous ?**

Les formations n'ont jusqu'ici été communiquées qu'aux agriculteurs engagés en MAEC mais il est envisagé d'ouvrir aux autres exploitants.

- **Justine DURET : Existe-il des MAEC portées par d'autres structures dans le Maine et Loire ?**

Nous n'en avons pas connaissance.

Temanuata GIRARD indique que la préparation de la prochaine PAC va demander de la sensibilisation et des contributions. Plus il y a d'agriculteurs sensibilisés et intéressés, plus il devrait y avoir de moyens alloués aux MAEC.

2. Bilan de l'animation sur les milieux forestiers

Il y a eu moins d'évaluations d'incidence qu'en 2023 car la DDT 37 a dû privilégier les dossiers de coupes plutôt que les événements, par manque de temps. L'objectif 2025 est de développer la communication et la concertation pour que les porteurs de projets aient le réflexe de solliciter les animatrices.

Il faut souligner et renforcer le lien entre les CRPF et le site Natura 2000 pour développer davantage les chartes. Jean-Jacques JEMIN indique qu'il n'y a plus d'agent du CRPF PDL dédié à la mobilisation des petits propriétaires, en raison de restrictions budgétaires.

- *Renaud BAETA : pour l'évaluation d'incidence de Langeais, y a-t-il eu un passage sur le terrain pour constater l'absence de nid ?*

Une demande a été faite auprès de la DDT mais en l'absence de retour, aucune vérification sur le terrain n'a pu être faite.

Marjorie MANDIN précise que l'évaluation d'incidence relève du rôle de l'Etat. Les animateur.ices Natura 2000 ont un rôle d'accompagnement mais c'est au porteur de projet de vérifier l'absence d'enjeu.

Caroline SERGENT confirme que les agents de la DDT réalisent des expertises sur place, mais admet certains manqués. Le recrutement d'un agent supplémentaire est souhaité mais pas confirmé.

Cette problématique appelle des remarques sur la nécessité d'échanger entre animatrices, naturalistes et CRPF, afin de connaître les emplacements des nids identifiés et de pouvoir prospecter les secteurs où des nids sont suspectés.

La CCTOVAL souhaite mettre en place une convention avec les CRPF pour les mettre au courant et ainsi mieux sensibiliser les propriétaires.

Clarisse FRADIN évoque la difficulté des parcelles sans document de gestion obligatoire, qui échappent aux contrôles. Le technicien recruté au CRPF CVL a justement pour objectif d'accompagner les petits propriétaires sans DGD. Armelle PONCET ajoute que l'objectif de la charte forestière de la CA Saumur Val de Loire est aussi de fédérer et mobiliser les petits propriétaires. Caroline SERGENT évoque également la difficulté à prendre en compte les nouveaux enjeux dans les vieux Plans Simples de Gestion.

Suivis des oiseaux forestiers par Clément DELALEU :

Pour 2024, les résultats sont décevants mais un nouveau nid de Balbuzard pêcheur a été découvert en Indre et Loire, ainsi qu'une découverte potentielle en 49.

- *Marine LAUER : Les nids inoccupés correspondent-ils à une baisse des effectifs du site ou à une délocalisation des nichées ailleurs sur la ZPS ?*

La LPO estime que les couples sont probablement présents et nichent à proximité. Renaud BAETA confirme qu'un nid a été découvert cet été à proximité d'un nid déjà connu.

- *Clarisse FRADIN : Il peut être intéressant de se mettre en relation avec la fédération des chasseurs pour la pose de pièges photos ?*

Cela pourrait être discuté pour suivre des sites de nourrissage par exemple, mais pas pour des sites de nidification.

- *François ROSE : quels sont les engagements des signataires des chartes Natura 2000 en forêt ? Quelle différence avec un contrat ?*

Il y a des obligations et des préconisations relativement simples, qui ont été reprises dans les annexes vertes. Le contrat vise quant à lui des actions de restauration ou d'entretien plus lourdes, qui appellent un financement externe (sur facture ou via un barème de compensation du manque à gagner (Ex. Mise en place d'îlots de sénescence).

Il est rappelé que les contrats forestiers ne sont actuellement pas possibles en 37. En Maine-et-Loire, la ligne budgétaire existe, mais les barèmes ne sont pas arrêtés.

Marine LAUER rappelle que la contractualisation constitue normalement la base de Natura 2000 et qu'il est important que la situation se débloque. François ROSE ajoute que le site a été désigné avant tout pour ses oiseaux forestiers et qu'il s'agit donc d'une priorité. Marjorie MANDIN indique que la Région CVL réalise une étude d'opportunité pour étudier la possibilité d'ouvrir les contrats forestiers.

3. Bilan de l'animation en milieux aquatiques et humides

Suivis ornithologiques par Clément DELALEU :

Les effectifs sur la héronnière des Mousseaux (saulaie inondée) sont approximatifs du fait de la difficulté d'accès, surtout avec les niveaux d'eau élevés cette année.

- *Gille PELLÉ : Quelle est la surface de la héronnière ? La LPO estime à 1 ha maximum.*
- *Eric SANSAULT : Quel est l'âge de la saulaie ? Il serait intéressant de savoir si l'avifaune préfère les jeunes ou les vieux saules pour voir s'il y a besoin de redynamiser la zone.*

La saulaie est plutôt jeune. Renaud BAETA et Didier BARRAUD indiquent qu'une héronnière au sud du lac, en face de l'observatoire, a justement disparue quand les saules sont devenus trop hauts. Un entretien futur sera donc à prévoir.

4. Communication

- *Caroline SERGENT : Quelle est la fréquentation des évènements réalisés cette année ?*

La fréquentation est difficile à estimer dans un format « stand » mais avoisine les 20 à 30 personnes touchées par événement.

Clôture du COPIL.